



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/02.23

Références DPA : 10013694

PERMIS UNIQUE AVIS

Décision relative à une demande de permis unique

Le Collège communal informe la population qu'un permis unique a été octroyé à

la SPRL LA SANDRY, Rue du Bois Huguelin 21 à 5336 COURRIERE

Pour un établissement sis Rue du Bois Huguelin 21 à 5336 COURRIERE

Et ayant pour objet la régularisation du site d'exploitation (changement d'affectation et extension de B05 afin d'augmenter la surface de la piste intérieure, le déplacement du rond de longe et marcheur), la création d'un chemin de délestage, l'augmentation du nombre de jours d'activités pour passer de 13 à 23 jours et la création d'abords et de plantations ;

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 24/05/2024 au 13/06/2024 Uniquement sur rendez-vous pendant les heures de service (de 8h30 à 12h et de 13h à 15h du lundi au jeudi), ou le lundi soir de 15h à 20h.

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, un recours est ouvert auprès du Gouvernement wallon, à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt.

A peine d'irrecevabilité, le recours est accompagné d'une preuve du versement (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit) du droit de dossier fixé à 25 euros sur le compte du Service public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations (compte n°091-2150215-45 – IBAN : BE44 0912 1502 1545 – BIC : GKCCBEBB) et envoyé dans un délai de vingt jours à dater du 16/11/2022, à l'adresse suivante :

Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 NAMUR (Jambes).

Le recours est signé par le requérant et établi au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe XI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce formulaire peut être rempli en ligne ou téléchargé sur le site www.wallonie.be.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre I^{er} du Code de l'environnement.

A Assesse, le 22/05/2024

W. LAMBERT

Directrice Générale

Pour le Collège communal,



J.-L. MOSSERAY

Bourgmestre